



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
10.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/23

**Présents** : Mr DONNEZ, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme GHODBANE, Mr BENEZECH, Mrs JALBY, DEMAZURE, GALINIÉ, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs MASSON, SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

**Absents** : BUONGIORNO procuration à David DONNEZ  
Mrs TAUZIN, SARDAINE, SALOMON, MARIE, Mme MILIN excusés.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**VERSEMENT  
SUBVENTION  
CCAS 2022**

Pour permettre au centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Juéry d'exercer ces missions, il convient de verser pour l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 45 000 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 22/13 du conseil municipal du 4 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer au centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Juéry une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € pour l'exercice 2022.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 17 mai 2022  
David DONNEZ,  
Maire,

